

AFFAIRE N° 3 : Avenant N° 1 au marché passé avec la SOCIÉTÉ EAU ET ASSAINISSEMENT concernant le réseau de distribution d'eau de la Bretagne St-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit du marché passé avec la Société Eau et Assainissement pour les travaux d'adduction d'eau de la Bretagne - Compte tenu des travaux supplémentaires dont l'exécution a été rendue nécessaire, le montant du marché initial a été porté de 25.053.570. frs. CFA à 31.000.000.- de frs.CFA.

Le délai d'exécution des travaux fixé à l'article 38 du Cahier des prescriptions spéciales a été porté de treize à seize mois.

J'ajoute que cet avenant a été visé pour accord par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. C'est d'ailleurs le Service des Ponts et Chaussées qui a été chargé du contrôle et de la surveillance des travaux en cause.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir le ratifier ./.

M. REYDELLET : En réalité, à la Bretagne l'eau est-elle au compteur ?

Le Maire : Oui, en partie...

M. GALLARD : S'agit-il d'un avenant pour des travaux déjà exécutés ? ...

Le Maire : Oui. Ce sont des modifications qui ont été apportées au fur et à mesure de l'exécution des travaux : c'est une régularisation.

M. GALLARD : demande si les travaux supplémentaires pour la nouvelle branche qui devra être refaite à la Bretagne feront également l'objet d'un nouvel avenant .

Le Maire : L'antenne qui va du côté de Demenjed a déjà fait l'objet d'un accord avec la Sté Eau et Assainissement sous le contrôle des Ponts et Chaussées, mais indiscutablement la branche que vous envisagez devra faire l'objet d'abord d'un prêt, d'une subvention et d'un contrat spécial.

M. GALLARD : S'agira-t-il de demander à cette Société de refaire un devis ou bien ces prix seront-ils tout simplement reconduits d'après le marché initial ?

Le Maire : Je ne crois pas qu'ils puissent être simplement reconduits parce que le marché initial remonte à deux ans, et même à trois ans.

M. GALLARD : N'autorisez-vous à prendre contact avec la Société Eau et Assainissement ?

Le Maire : Il faudra leur dire exactement ce que nous désirons et leur demander d'établir un nouveau devis.

M. REYDELLET : en prenant au préalable l'avis de M. PAUL, car nous sommes sous le contrôle des Ponts et Chaussées. M. PAUL me disait ces jours-ci qu'il y avait encore une extension à faire. Je ne sais pas exactement laquelle...

LE MAIRE : Nous avons demandé trois extensions :

- la première est déjà faite puisque nous avons un crédit de 10 millions environ... , c'est la branche qui descend vers Doménjed.

M. BOYER : Je connais particulièrement la question parce que je suis de près les travaux de la réalisation de la canalisation de la Bretagne. Non seulement la branche de Doménjed est faite, mais la branche qui va vers M. DUFOURG est presque achevée.

LE MAIRE : Il s'agit d'une autre branche... Il y a cependant une question qui se pose c'est que l'antenne qui descend sur Doménjed n'est peut-être pas suffisante.

- la deuxième est une nouvelle branche qui desservirait une quinzaine de famille, - soit de 25 à 31 y compris DUFOURG .. Toute l'antenne de Doménjed représente environ 10 Millions de francs.

M. REYDELLET : M. Paul m'a dit qu'il y aurait une antenne à faire dans les hauts de la Bretagne.

LE MAIRE : Nous avons demandé trois antennes :

- celle dont je viens de parler,
 - l'antenne qui descend chez Lory LEBRETTON et DUFOURG : qui est déjà faite,
 - l'autre qui desservirait un certain nombre d'habitants... mais je ne puis vous dire s'il s'agit de celle dont vous m'avez parlé. *2^e mention*
- M. GALLARD, voulez-vous vérifier ? ...

M. HALLARD : Je verrai la question !!

Le Maire : je mets aux voix l'adoption du rapport.

Approuvé
Albeux le 5 octobre 1962
Le Préfet
Signé: Ferreau Gradin

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Albeux le 5 novembre 1962
Le Préfet
Signé: Ferreau Gradin